

MÉMO PRESSE



SAINT-BRIEUC, LE 14 OCTOBRE 2024

SESSION PLÉNIÈRE

UNE SITUATION FINANCIÈRE INÉDITE A L'ORDRE DU JOUR DE LA DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET 2024

Ce lundi 14 octobre, les conseillers départementaux des Côtes d'Armor sont réunis sous la présidence de Christian Coail pour l'examen des rapports à l'ordre du jour de la Décision modificative du Budget 2024. Parmi les sujets abordés, la situation financière alarmante du Département, qui n'est pas épargné par la crise qui touche le modèle financier des Conseils départementaux. Ces derniers sont confrontés à l'effet ciseau provoqué par une baisse significative de leurs recettes et une forte hausse des dépenses sociales.

LA DECISION MODIFICATIVE RÉSUMÉE

Révision à la hausse des recettes :

- Fonctionnement (+7,95 M€)
- Investissement (-0,87 M€),

Soit **+ 7,08 M€** d'inscriptions supplémentaires.

Augmentation des dépenses de fonctionnement :

- +7,08 M€ en fonctionnement
- stabilité du volume des dépenses d'investissement (87,44 M€).

Maintien du niveau d'emprunt à **26,98 M€** (inscription BP 2024).

LE CONTEXTE

L'intérêt d'un Budget primitif prudent est confirmé par cette Décision modificative.

Un contexte financier alarmant pour l'ensemble des Départements :

- Recul des recettes liées à la conjoncture économique (DMTO et TVA) ;
- Progression continue des dépenses sociales.

CE QU'IL FAUT RETENIR

Les recettes de fonctionnement :

Progression à **682,47M€** (+7,95 M€, +1,18% par rapport au BP)

Celle-ci s'explique principalement :

- Par un ajustement de + 3,87 M€ au titre de la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) ;
- Par des recettes complémentaires :
 - sur le **Fonds de Solidarité Européen** pour un montant de +2,09 M€ ;
 - sur le **Pacte des Solidarités** de +0,53 M€ pour l'année 2024.



- Par divers ajustements au titre de :

• La fiscalité :

+0,45 M€ sur les frais de gestion sur la TFPB ;

+0,32 M€ au titre du Fonds National de Péréquation des DMTO ;

+0,22 M€ sur l'Imposition sur Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER).

-2 M€ sur l'inscription prévisionnelle des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) à 103 M€.

• La péréquation :

+0,53 M€ sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF),

+0,11 M€ exonérations de la taxe foncière,

-0,21 M€ sur le Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI),

-0,19 M€ sur la dotation de compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP).

Les dépenses de fonctionnement :

Progression à **651,93 M€** (+7,08 M€, +1,10 % par rapport au BP).

Certaines dépenses diminuent dont :

• **L'autonomie** : -6,18 M€ dont -4,2 M€ au titre des allocations PA-PH et APA.

• **L'insertion** : -3,87 M€ dont - 3,04 M€ au titre du RSA.

• **L'enfance-famille** : -3,20 M€ dont -1,60 M€ résultant de la diminution du nombre d'assistantes familiales et -1,60 M€ conséquence de l'ajustement à la baisse des crédits prévus au BP pour l'accueil des mineurs non accompagnés accueillis.

Parallèlement certaines dépenses progressent dont :

• **L'enfance et la famille** : +14,36 M€ pour le dispositif d'urgence pour les enfants placés, les dotations aux Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) et au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF),

• **L'autonomie** : + 4,14 M€ dont 1,30 M€ au titre de l'ASH-PH (aide sociale à l'hébergement pour les personnes handicapées) et + 0,97 M€ de dotations aux SAAD,

• **Les finances** : +1,43 M€ dont 1,19 M€ de reversement de trop perçu de la fraction de TVA.

Les dépenses d'investissement :

Le périmètre des dépenses d'équipement reste constant du fait de redéploiement de crédits.

Les ajustements à la baisse :

• **Infrastructures** : -0,77 M€ au titre des mobilités voies cyclables et routes.

• **Enseignement supérieur** : -0,63 M€ sur les CPER 2021-2027 et le campus grand Mazier.

• **Solidarités humaines** : -0,42 M€ au titre du soutien à l'investissement des bailleurs sociaux.

• **L'Autonomie** : -0,30 M€ sur le plan du logement habitat adapté.

• **L'Environnement** : -0,19 M€ pour l'ajustement des crédits sur la politique agriculture environnement suite au décalage de projets.

L'inscription de nouvelles dépenses :

• **Les solidarités territoriales** : +2,20 M€ au titre des contrats de territoires pour solder les opérations à échéance fin 2024.

Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement diminuent de -0,87 M€, principalement sous l'effet du FCTVA et d'une régularisation de l'inscription d'une avance remboursable.



CONTACT PRESSE

Direction de la Communication
Marion Sevenier

marion.sevenier@cotesdarmor.fr
02 96 77 69 55 / 07 64 70 03 83